

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR  
ARRONDISSEMENT DE DREUX  
CANTON D'EPERNON  
MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020  
COMPTE-RENDU

**Vu les circonstances exceptionnelles,**  
**le Conseil Municipal ne s'est pas réuni dans la salle du conseil municipal mais dans**  
**la salle des Fêtes de Coulombs.**

À ce jour, l'impossibilité de respecter les mesures sanitaires dans le lieu habituel constitue une raison exceptionnelle de modification de ce lieu. La réunion s'est déroulée dans le strict respect des règles de distanciation et des gestes barrières.

Affiché le ..... 22/12/2020

Coulombs, le 14 décembre 2020

**ORDRE DU JOUR :**

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Commission jeunesse : Noël des enfants
- Commission travaux
- Personnel : permis poids lourds pour un agent
- Finances : décisions modificatives, dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2021
- Demandes de subventions
- Présentation d'un dispositif de transport solidaire
- Questions diverses

Le lundi 14 décembre 2020, les membres du Conseil municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués, le 7 décembre 2020, se sont réunis.

Sont présents : M. Jean-Noël MARIE, Mme Catherine MARIE, Mme Sylvie DE ROA, Mme Claudine ABHERVE, Mme Valérie MONOT, M. Roland PETIT, Mme Jacqueline FOUQUET, Mme Nathalie ANDREU, M. Pascal LENOIR, Mme Murielle LEROY, M. Francis GUILLARD, M. Daniel GUILLY, M. Didier LE BARS, M. Patrick JOYEUX et M. Jean-Luc MARTIN

La séance débute à 20h07.

A l'unanimité, Mme Catherine MARIE est nommée en qualité de secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal ont observé une minute de silence pour rendre hommage à M. Valérie GISCARD D'ESTAING, Président de la République Française.

**COMPTE-RENDU PRECEDENT**

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu précédent.

## **COMPTE RENDU : COMMISSIONS ET SYNDICATS**

**SIRP** : M. PETIT

La prochaine réunion du comité syndical aura lieu le mardi 15 décembre.

**PERSONNEL** : Mme MONOT

Une réunion de travail a été organisée avec le Président du Centre de Gestion et la Directrice.

**TERRITOIRE ENERGIE** : M. Didier LE BARS

Pendant la dernière réunion, le budget 2021 et les projets ont été votés.

**CCPEIDF : Communauté de Communes des Portes Euréliennes** : M. Le Maire

Après avoir été interrogé par de très nombreuses personnes, M. Le Maire précise que la Communauté de Communes ne souhaite pas créer une Taxe Foncière additionnelle.

### **COMMISSION JEUNESSE : NOËL DES ENFANTS**

Compte-tenu du contexte sanitaire et pour soutenir les entreprises locales, la commission jeunesse a émis l'idée d'offrir aux enfants de Coulombs âgés de moins de 18 ans, un bon cadeau d'un montant 20€uros. Il pourra être utilisé chez tous les commerçants, entreprises et associations de Coulombs qui participeront à l'opération ainsi que le magasin de jouets de Maintenon.

Un courrier précisant les modalités d'attribution et d'inscription pour les professionnels sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Les membres du conseil approuvent à la majorité le choix de la commission jeunesse. Mme Murielle LEROY s'abstient.

Mme Nathalie ANDREU remercie Mme Murielle LEROY pour le travail effectué, le courrier et le formulaire dédié aux entreprises.

### **COMMISSION « TRAVAUX »**

**Réfection d'enrobé rouge au 18 Grande Rue :**

M. Le Maire informe qu'un devis pour la réfection d'enrobé « rouge » a été demandé à l'entreprise POLVE. Celui-ci s'est transformé en facture car l'entreprise a réussi à se fournir en enrobé « rouge » plus tôt que prévu. Le fournisseur doit avoir un minimum de commandes afin de lancer la fabrication de cet enrobé « rouge », ce qui fût le cas début décembre. Les travaux ont eu lieu le 8 décembre dernier. Le montant de la facture s'élève à 3.000 €uros TTC.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant des travaux.

### Modernisation du feu rouge et contrat de maintenance :

Suite à plusieurs réunions de travail, avec l'entreprise AXIMUM, un nouveau devis est parvenu en Mairie. Les objectifs sont de rénover et de moderniser le feu de circulation routière, mais aussi d'assurer une plus grande sécurité aux piétons, riverains et usagers de la route. Des dispositifs spécifiques seront installés pour assurer une plus grande sécurité aux piétons.

Pour limiter la vitesse, la commune envisage d'implanter un radar de détection de la vitesse "hyperfréquence" sous réserve d'un avis favorable des services de l'Etat.

Le montant du devis s'élève à 22.638 €uros TTC. Une demande de subvention au titre du FDI a été obtenue, sur la base du 1<sup>er</sup> devis qui pour rappel s'élevait à 15.084 €uros TTC.

Grâce à la modernisation du feu de circulation, la Commune va pouvoir réaliser des économies concernant le contrat de maintenance dont le montant est de 2.160 €uros pour une durée de trois ans.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant du nouveau devis de modernisation et de sécurisation du feu de circulation et le montant du contrat d'entretien.

### Extension du cimetière :

Suite à une réunion de travail avec l'agence Gilson en charge de l'extension du cimetière, une estimation financière est parvenue en Mairie. Elle s'élève à 87.780 €uros HT soit 105.336 €uros TTC. Elle correspond à la création de 52 emplacements traditionnels, 14 paysagers et 8 caves urnes.

M. Le Maire informe que cette proposition va permettre de demander une subvention au titre du FDI au Conseil départemental et de rechercher d'autres subventions pour faire baisser le coût.

### Elagage, abattage d'arbres :

4 entreprises locales ont été sollicitées :

1 - Elagage et abattage pour les rues suivantes : Mairie, rue de Sully, Cavée de Houdan & cimetière

Au jardin d'Olivier (Maintenon) pour un montant de 2.976 €uros TTC  
Paysage CLEMENT (Faverolles) pour un montant de 5.610 €uros TTC  
MP CREATION (Saint-Laurent-la-Gâtine) pour un montant de : 7.152 €uros TTC  
HER'VET (Saint-Lucien) pour un montant de 5.820 €uros TTC

Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant du devis le moins disant « Au jardin d'Olivier » pour un montant de 2.976 €uros TTC

2- Elagage des platanes situés Avenue de l'Abbaye

Au jardin d'Olivier (Maintenon) pour un montant de 39.324,48 €uros TTC, sur la base de 28 platanes avec 2 arbres à abattre

Paysage CLEMENT (Faverolles) pour un montant de 18.900 €uros TTC, sur la base de 21 platanes (sans abattage)  
MP CREATION (Saint-Laurent-la-Gâtine) pour un montant de : 26.748 €uros TTC (sans abattage)  
HER'VET (Saint-Lucien) pour un montant de 19.920 €uros TTC, sur la base de 28 platanes avec 2 arbres à abattre, avec une proposition de plantation de 3 ou 4 nouveaux platanes pour un montant de 3.207 €uros TTC.

Les travaux devront être faits sur route barrée, par mesure de sécurité, en privilégiant une période de vacances scolaires.

Mme Nathalie ANDREU souhaite savoir quand auront lieu les travaux de la déviation. M. Le Maire l'informe que les travaux devraient reprendre en 2022.

#### Réfection de fenêtres en Mairie :

Trois entreprises ont été sollicitées et, à ce jour, deux d'entre elles ont fait parvenir leurs propositions commerciales :

La société MPO pour un montant de 11.667,01 €uros

Tryba pour un montant de 13.404,85 €uros

#### Installation d'une pompe à chaleur pour le bureau du secrétariat de la Mairie :

L'entreprise CHAZOTTES a fait parvenir un devis pour installer une pompe à chaleur réversible dans le bureau du secrétariat de la Mairie. L'objectif est d'améliorer les conditions de travail et de réaliser des économies d'énergie tout en respectant l'environnement. Il s'élève à 3.900 €uros TTC.

#### Réfection de voirie et de fossé :

Suite à un incendie accidentel rue de Paris en début d'année, un devis de réfection de chaussée a été demandé. Il s'élève à 1.358,40 €uros, et il est présenté par l'Entreprise POLVE.

Le devis pour la réfection d'un avaloir rue de Paris a été demandé ainsi que la création d'un bac de rétention au fossé rue de Sully. Les travaux seront réalisés par l'entreprise POLVE.

#### Plantation d'arbres rue de la Louvière :

Un Liquidambar Styraciflua et un Prunus seront plantés par l'entreprise FERRAND, les travaux sont prévus le jeudi 17 décembre.

Dans un premier temps, M. Le Maire informe que ces propositions vont permettre de demander des subventions pour tous ces devis et projets. Tous ces projets sont validés par les élus.

### **PERSONNEL : PERMIS POIDS LOURDS**

Pour permettre une continuité de service, il convient de former le second agent technique de la commune au permis poids lourds. Le montant de cette formation s'élève à 1.963 €uros TTC pour une durée de 70 heures. Elle se déroulera en février et en mars 2021.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le devis de l'entreprise COUTURIER située à Sainte-Gemme-Moronval dont le montant est de 1.963 €uros TTC

## **FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES**

### Décision modificative n°4 :

Pour honorer la note d'honoraires d'un montant de 1.530 € de l'entreprise GILSON portant sur le projet 200004 de l'extension du cimetière, il convient de l'imputer au compte 2031 « étude » au lieu du 2151 « réseaux de voirie »

### Décision modificative n°5 :

Il convient pour honorer les dernières dépenses d'abonder le chapitre 65 d'un montant de 5.000 €. Ce montant sera prélevé du budget en suréquilibre compte 678 et sera affecté au compte 6531 indemnités.

### Décision modificative n°6 :

En l'attente d'une confirmation d'imputation de la trésorerie, il convient pour honorer une facture de réfection de signalisation horizontale précédemment votée de prendre au budget en suréquilibre au compte 678 la somme de 5.154 € et de l'affecter au compte 2158 projet 200008 « Réfection de signalisation horizontale ».

Les membres du conseil votent à l'unanimité les 3 décisions modificatives.

### Dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2021 :

En l'absence d'adoption du budget 2021, la commune a la possibilité d'engager, de liquider, et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (Art L1612-1 CGCT) sur délibération de l'assemblée délibérante.

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision à l'unanimité.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

M. Le Maire informe que tous les projets étudiés pendant la séance seront présentés à la Préfecture, au Conseil régional et au Conseil départemental pour demander les subventions : FDI (Fonds Départemental d'Investissement), DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), DSIL (Dotation au Soutien d'Investissement Local),.... Les devis reçus vont permettre de constituer les demandes de subventions pour les projets suivants:

- Réfection du fossé Rue de Sully
- Réfection des trottoirs rue de Paris et Carrefour du Cygne
- Isolation et remplacement des huisseries dans l'espace Mairie
- Elagage des platanes et travaux d'élagage
- Economie d'énergie : installation d'une pompe à chaleur réversible « bureaux Mairie »
- Extension du cimetière

- Travaux de voirie, trottoirs, sécurité routière,... pour la RD116 A qui traverse Chandelles

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité les demandes de subventions auprès du Conseil départemental, du Conseil régional et de la Préfecture.

## **PRESENTATION D'UN DISPOSITIF DE TRANSPORT SOLIDAIRE**

En préambule, M. Le Maire explique que la compétence « transport » et « mobilité » pourrait être reprise par la Communauté de Communes.

Mme Catherine MARIE présente le dispositif de transport solidaire appelé ATCHOUM qui a été proposé par les élus de Nogent-le-Roi au CCAS de Coulombs le 2 décembre 2020.

ATCHOUM est une start-up qui offre une solution de mobilité solidaire en milieu rural, destinée aux collectivités locales, pour répondre au manque de mobilité sur leur territoire. ATCHOUM met en relation des personnes qui ont besoin de se déplacer, avec des conducteurs (jeunes retraités, adhérents d'associations locales, ou toute autre personne disponible ...).

Cette mise en relation se fait par le biais d'une plateforme de réservation soit via le site internet, soit par l'application mobile ou par le centre d'appels téléphoniques pour les personnes n'utilisant pas internet.

Ce service permet de créer du lien social, de mettre en œuvre cette solidarité rurale, mais aussi de faciliter la mobilité intergénérationnelle sur tout un territoire.

**Comment ça marche :** ce service est payant, les collectivités s'abonnent, pour en faire bénéficier tous les habitants de la commune. La cotisation mensuelle pour Coulombs serait de 50 €uros/mois HT par « tranche » de 1.000 habitants.

**Comment ça fonctionne :** pour les personnes qui font leur demande de déplacement par le centre d'appels, la demande de trajet est transmise à tous les conducteurs inscrits localement, le 1<sup>er</sup> qui est disponible, est mis en relation avec le passager, va le chercher chez lui, l'emmène sur le lieu de son RDV et le raccompagne.

Le coût du déplacement est connu lors de la réservation par l'utilisateur et le conducteur. La plateforme ATCHOUM indemnise le conducteur, par virement, entre 0.35 et 0.20 €uros du km en fonction de la distance et selon les règles du covoiturage.

Le passager peut payer sa course soit en ligne par carte bancaire ou en prélèvement SEPA ou par des tickets mobilité achetés en Mairie. Le prix du carnet de 10 tickets est de 12.50 €uros. Un forfait de 2.50 €uros est demandé pour un trajet de moins de 5 km. ATCHOUM prélève 12% sur le coût payé par le passager avec un seuil forfaitaire.

Pour faire connaître le service à leurs administrés, la collectivité peut acheter un kit de communication au prix de 240 €uros HT comprenant des banderoles, 2.700 flyers, ... ATCHOUM propose également un service statistique pour connaître le profil des utilisateurs avec un coût de 15 €uros HT mensuel.

M. Didier LE BARS s'interroge sur une éventuelle concurrence avec les entreprises locales de taxis.

Mme Nathalie ANDREU annonce qu'il serait intéressant de demander l'avis aux habitants avant la mise en place de la plateforme.

Mme Murielle LEROY note que la plateforme solidaire est aussi commerciale.

M. Roland PETIT dit que c'est avant tout un service dédié à la population.

Compte-tenu de toutes ces interrogations, Mme Catherine MARIE propose de créer un groupe de réflexion pour étudier avec précision ce dispositif. Mme Claudine ABHERVE et Mme Sylvie DE ROA soumettent leur candidature.

## **QUESTIONS DIVERSES**

« Récup coulombs et ses alentours », site sur Facebook mis en place par Mme Murielle LEROY et M. Pascal LENOIR, sans participation financière de la Commune de Coulombs, permet de donner une seconde vie aux objets et se compose de 1.040 membres. Suite au dernier CCAS, Mme Murielle LEROY et M. Pascal LENOIR ont eu l'idée de lancer une collecte de jouets et de vêtements à l'attention d'un adolescent de la commune. La distribution a eu lieu samedi dernier. Mme Murielle LEROY et M. Pascal LENOIR remercient toutes les personnes qui ont participé à cette collecte.

M. Roland PETIT fait part du baromètre départemental de l'accidentalité routière du mois de novembre 2020 reçu ce jour. Pour information et pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre : une baisse de 33 du nombre d'accidents et 12 personnes tuées en moins. La vitesse de 8 routes départementales a été relevée à 90km/h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

M. Jean-Noël MARIE  
Maire de Coulombs  
Conseiller départemental du Canton d'Epernon

